Rapport financier au 30/09/2021

La comptabilité du comité départemental de tir à l'arc se porte bien.

Au 30/09/2021, les soldes des comptes sont les suivants :

Compte chèque : 208.39 €
Livret bleu : 14 067.94 €

• Caisses: 7.50 €

TOTAL = 14 283,83 €

Les <u>dépenses</u> principales sont :

- Les frais kilométriques remboursés lors des formations biannuelles des arbitres = 1 seule réunion en 2021 suite à pandémie en octobre à Carquefou 473,60 € (contre 727,40 € en 2020)
- Les récompenses accordées aux participants au championnat de France = 224 € (contre 357 € pour 2020).reste 2 archers qui n'ont pas encore utilisé leur chèque

Le comité départemental remercie L'ARMURERIE DU BOCAGE pour son partenariat tout au long de l'année et notamment sa participation pour ces récompenses = 120€

- Les subventions accordées pour aider les clubs :
 - tenue arbitre 37€
 - formation entraineur
 formation arbitre

 Pas de demande à ce jour
- Subventions pour l'organisation des championnats départementaux :
 - 3D à Challans = 130 €
- Achat de bêtes pour le nature 3 D = 1 491 €
- Stage de relance en février, mars, avril avec Catherine soit 11 stages organisés pour un financement de 1 729 €. Merci aux clubs participants pour leur accueil et organisation.

Les recettes principales sont :

- Licences = 130 €. Les licences rentrent réellement sur les comptes à partir du mois d'octobre. Nous pouvons déjà ajouter les licences reçues en octobre soit 1 886 €
- Location matériel mis à disposition des clubs de Vendée : 732 € (octobre compris)
- Subvention ANS = 3 350€
 - Plan de relance = 1 500 €
 - Formation = 500 €
 - Trophée des mixtes = 300 €
 - Création filière jeune départementale = 1 050 €

Le résultat financier au 30/09/2020 est déficitaire de 1 413 € mais il ne représente pas l'année 2021.

Il sera essentiel de présenter le bilan en janvier 2022 sur une année entière. Voir le compte de résultat joint.

Stéphanie Vandenbussche